



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SECRETARIAT GENERAL DE LA CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX – DGRAD

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 004.PR/CDON/...../...../2026 ET N° 0004.../DGRAD/DG/2026

LE SECRETARIAT GENERAL DE LA CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX ET LA DIRECTION GENERALE DES RECETTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES, DOMANIALES ET DE PARTICIPATIONS, DGRAD EN SIGLE, RAPPELLENT A TOUS LES RESPONSABLES DES SERVICES PUBLICS ET PARA-ETATIQUES ET AUX ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVEES, A TRAVERS LEURS CORPORATIONS RESPECTIVES, L'OBLIGATION DE DISPOSER DE LA NOUVELLE EFFIGIE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT ET GRAND CHANCELLIER DES ORDRES NATIONAUX, DANS LES DIFFERENTS OFFICES DE LEURS ENTITES RESPECTIVES.

AINSI, IL EST DEMANDE A CEUX QUI NE SONT PAS EN REGLES, VIS-A-VIS DE CETTE OBLIGATION, DE CONTACTER LES SERVICES DU SECRETARIAT GENERAL A LA CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX POUR LES FORMALITES, EN VUE D'ACQUISITION AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2026.

A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2026, LES SERVICES ATTITRES PASSERONT VERIFIER LA PRESENCE DE L'EFFIGIE PRECITEE DANS LES DIFFERENTS SERVICES ET ENTREPRISES. PASSE CE DELAI, LES DEFAILLANTS S'EXPOSERONT A TOUTES LES MESURES EN L'ESPECE.

Fait à Kinshasa, le **05 MAI 2026**

Le Directeur Général de la DGRAD,

**Etienne UTSHUDI LUTULA**

Le Secrétaire Général à la Chancellerie des Ordres Nationaux

**MOTANDA BASUSU Jean**

Général de Brigade